



LE FIGARO (Q)  
37 rue du Louvre  
75081 PARIS cedex 02  
Tel : 42.21.62.00

*Rubrique  
Les départs*

29 JUIN 89

► **Paul-Marie Chavanne**, trente-sept ans, École centrale des arts et manufactures, ENA, inspecteur des Finances, rejoint à compter du 1<sup>er</sup> juillet le groupe papetier Sopar-ges, que préside Jacques Lejeune, en qualité de directeur de la stratégie et du développement.

Il est entré en 1982 à la direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances, où il a occupé successivement les fonctions de secrétaire général adjoint du CIRI, de chef du bureau de la zone franc, de chef du bureau du marché financier, avant d'être nommé en octobre 1988 sous-directeur, chargé des affaires bilatérales.

► **Joël Scelo**, quarante ans, IEP, vient d'être nommé directeur général de l'Union de banques à Paris.

Il a réalisé la majeure partie de sa carrière à l'Union de banques à Paris, où il est entré en 1971. Il a été nommé directeur général adjoint le 1<sup>er</sup> mars 1988, à son retour à l'Union de banques à Paris, après cinq années passées à la banque Sudaméris France.

Présidee par Bernard Soubrane, l'Union de banques à Paris (1 000 personnes et 48 agences) exerce, au sein du groupe CCF, le métier de banque commerciale de proximité au service des PME et des particuliers à Paris et en région parisienne.

► **Daniel Tenenbaum**, cinquante-deux ans, ingénieur général de l'armement, directeur général de l'aviation civile depuis mai 1982, a été parallèlement élu président de la Commission européenne de l'aviation civile (CEAC) a été notamment le collaborateur de Pierre Mazeaud au secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, puis d'André Rossi et Jean-François Deniau au ministère du Commerce extérieur (de 1976 à 1980). Nommé alors directeur des programmes aéronautiques civils à la direction générale de l'aviation civile, il s'est vu confier cette direction générale en mai 1982.

► **Olivier Gast**, trente-cinq ans, avocat à la Cour, spécialiste de la franchise et de droit européen, a été chargé par le directeur du commerce intérieur d'étudier la rédaction finale du futur décret d'application relatif à la loi sur la franchise dans le cadre de la loi Doubin qui sera votée en octobre prochain. Il avait déjà rédigé en 1985 un projet de loi sur la franchise fixant les règles préventives que le franchiseur devait divulguer aux candidats franchisés, et dont la loi Doubin ainsi que le décret d'application se sont largement inspirés.